



## Accord Cadre de Fourniture

### FOURNITURES

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : Université de Corse.  
Correspondant : M. Nicolai, pole de la commande publique 22 av. Jean Nicoli, 20250 Corte,  
tél. : 04-95-45-02-06, télécopieur : 04-95-45-06-73, courriel : [marchepublic@univ-corse.fr](mailto:marchepublic@univ-corse.fr), adresse  
internet : <http://univ-corse.fr>.  
Adresse internet du profil d'acheteur : <http://klekoon.com>.

*Objet du marché* : **acquisition d'équipements réseaux et téléphoniques pour les bâtiments de l'université de Corse.**

*Type de marché de fournitures* : achat.  
*Lieu de livraison* : haute Corse et Corse du Sud.

#### **L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.**

Accord-cadre avec un seul opérateur.  
Durée de l'accord-cadre : 18 mois.  
Valeur estimée (H.T.) : entre 30 000 et 120 000 euros.

#### **Caractéristiques principales :**

*Refus des variantes.*  
*Prestations divisées en lots* : non.  
*Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)* : 15 septembre 2009.  
*Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : sur budget propre.  
*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : solidaire.  
*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

#### *Conditions de participation :*

*Critères de sélection des candidatures* : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 du CMP et qui ne présentent pas de références ou de garanties techniques et financières suffisantes- se référer au règlement de la consultation pour la liste des justificatifs à produire.

*Marché réservé* : non.

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat* :  
se référer au règlement de la consultation.

#### **Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- la valeur technique de la réponse : 40 %;
- le service après-vente (délai d'intervention, disponibilité des matériels, l'assistance technique, etc..) : 30 %;
- le prix : 30 %.

**Type de procédure** : procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres** : 3 septembre 2009, à 16 heures.

*Délai minimum de validité des offres* : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Autres renseignements :**

*Renseignements complémentaires* : l'université de Corse est fermée du 1er au 23 août 2009, durant cette période, le DCE reste accessible sur la plateforme : <http://www.klekoon.com>

Une permanence téléphonique exceptionnelle pour les renseignements administratifs est assurée au: 06 13 63 05 55 et au 06 87 37 44 39 pour les renseignements d'ordre techniques.  
La réception des plis contre récépissé ne pourra être assurée qu' entre le 16 /07/2009 et le 31/07/2009 puis du 24 août 2009 jusqu'au 3 septembre 2009 à 16 heures. Les envois courriers pourront être effectués sans interruption de service.

*Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :*  
les demandes de DCE, de renseignements techniques ou administratifs pourront se faire aux coordonnées suivantes: tel. 04 95 45 02 06, e-mail [marchepublic@univ-corse.fr](mailto:marchepublic@univ-corse.fr)  
Le DCE est également téléchargeable directement et gratuitement sur [www.klekoon.com](http://www.klekoon.com) (sélectionner téléchargement de DCE - choisir acheteur public: Université de Corse puis lancer la recherche).

***Conditions de remise des offres ou des candidatures :***

par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé avant la date et heure de clôture du marché à l'adresse officiel du pouvoir adjudicateur désignée ci-dessus.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 16 juillet 2009.

*Instance chargée des procédures de recours :* Tribunal Administratif de Bastia chemin Montepiano, 20200 Bastia.

*Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :* précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours contre une décision et ce, 10 jours suivant la décision de rejet pour le référé précontractuel et dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée ( art. 421-1 du code de Justice administrative français).

---